# LE DROIT DES PEUPLES À L'AUTODÉTERMINATION

ET À LA SOUVERAINETÉ PERMANENTE SUR LEURS RESSOURCES NATURELLES SOUS L'ANGLE DES DROITS HUMAINS

Un droit humain fondamental stipulé par l'ONU et reconnu par des traités régionaux

Une collection du Programme Droits Humains du Centre Europe - Tiers Monde (CETIM)



#### Remerciements

Cette brochure a bénéficié de l'appui de l'Etat de Genève, de la Loterie romande, d'Emmaüs International, de Pain pour le Prochain et de Ritimo. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme Droits Humains du CETIM, lui-même soutenu (octobre 2010) par la Direction du développement et de la coopération - Suisse (DDC), par les Villes de Genève et de Lausanne, les Communes de Plan-les-Ouates, de Lancy et d'Onex et par Caritas Suisse.

## **Droit de reproduction**

Cette brochure est disponible en français, anglais et espagnol. Sa reproduction et/ou sa traduction dans d'autres langues sont non seulement autorisées mais encouragées, à la condition de mentionner l'édition originale et d'en informer le CETIM.

Le Droit des peuples à l'autodétermination © Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)

ISBN: 978-2-88053-080-8

Genève, octobre 2010

Graphisme de couverture: Régis Golay

#### CETIM

6 rue Amat, 1202 Genève, Suisse

Tél. +41 (0)22 731 59 63 Fax +41 (0)22 731 91 52

Email : cetim@bluewin.ch Website : www.cetim.ch

#### Brochures de la collection déjà publiées

- Le droit à l'alimentation (2005)
- Sociétés transnationales et droits humains (2005)
- Pour un Protocole additionnel au PIDESC! (2005)
- Le droit à la santé (2006)
- Personnes déplacées dans leur propre pays (2007)
- Le droit au développement (2007)
- Le droit au logement (2007)
- Dette et droits humains (2007)
- Lutte anti-terroriste et respect des droits humains (2007)
- Le droit au travail (2008)
- Le droit à l'éducation (2009)

Le Programme droits humains du CETIM se consacre à la défense et à la promotion de tous les droits humains, les considérant totalement indissociables et indivisibles. Il met tout particulièrement l'accent sur les droits économiques, sociaux et culturels et sur le droit au développement, qui demeurent largement délaissés. Il vise notamment à lutter contre l'impunité de leurs multiples violations et à aider les collectivités, groupements et mouvements sociaux qui en sont les victimes à faire entendre leurs voix et valoir leurs droits.

Cette **collection** de brochures didactiques souhaite fournir une meilleure connaissance des textes (conventions, traités, déclarations, etc.) et mécanismes officiels existants à toutes celles et tous ceux qui luttent et se mobilisent pour qu'ils soient enfin appliqués.

# Sélection parmi les dernières publications du CETIM

- La crise, quelles crises? Damien Millet et Eric Toussaint (2010)
- En finir avec la dépendance à l'aide, traduction de l'ouvrage Ending Aid Dependence, Yash Tandon (novembre 2009)
- Efficace, neutre, désintéressée. Points de vue critiques du Nord sur la coopération européenne, ouvrage collectif (octobre 2009)
- Sortir le Droit international du placard, Monique et Roland Weyl (2008)
- Produire de la richesse autrement. Usines récupérées, coopératives, micro-finance,... les révolutions silencieuses, ouvrage collectif (2008)
- Vía Campesina : une alternative paysanne à la mondialisation néolibérale, ouvrage collectif (2002)

#### **SOMMAIRE**

#### Introduction

### I. Textes pertinents

- Au niveau international
- B) Au niveau régional

# II. Définition et contenu du droit à l'autodétermination

- A) Eléments constitutifs du droit à l'autodétermination
- B) Bénéficiaires du droit à l'autodétermination
- C) Souveraineté permanente sur les ressources naturelles

## III. Exercice du droit à l'autodétermination

- A) Au niveau international
- B) Au niveau national

## IV. Obligations des Etats et mise en œuvre au niveau national

- A) Obligations des Etats
- B) Obligations des autres entités
- C) Obligations des Etats tiers
- D) Exemples de mise en œuvre au niveau national

# V. Enjeux/Obstacles actuels à l'exercice du droit à l'autodétermination

- A) Dette et Programmes d'ajustement structurel
- B) Commerce et investissements étrangers
- C) Sociétés transnationales
- D) Propriété intellectuelle
- E) Privatisation des services publics
- F) Utilisation de mercenaires
- G) Exploitation des ressources naturelles

## VI. Mécanismes de contrôle disponibles en cas de violation

- A) Au niveau national
- B) Au niveau régional
- C) Au niveau international

## Conclusion

#### VII. Annexe